

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 18
Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

Date de la convocation : 26 février 2025

Présents : MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN et T. GAL

Procurations : Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL et C. MEYNET à Lucas PUGIN

Excusé : M. S. JAVOGUES

Absents : MM. A. MIZZI, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Secrétaire de séance : Mme C. PEGUET

2025DELIB015 BUDGET PRINCIPAL : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

7.1 Décisions budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", notamment son article 107 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune adopté par délibération du Conseil municipal en date du 24 janvier 2023 ;

Considérant l'avis des commissions réunies cadre de vie, finances et mobilité en date du 13 janvier 2025 ;

Considérant l'avis de la commission des finances en date des 30 janvier 2025 et 17 février 2025 ;

Considérant le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il convient de débattre des orientations pour l'année 2025, de prendre en compte ce que pourront être notamment les ressources et les orientations en matière d'investissement,

Monsieur le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires et Monsieur Éric BOUCHET présente le rapport.

Les conseillers municipaux débattent notamment sur :

- la situation financière de la commune
- l'encours de la dette,
- le choix des investissements pour l'exercice 2025

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250304-2025DELIB015-DE

S²LO

Article 1 : Le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Article 2 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Christine PEGUET

Le Maire



Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le 11 MARS 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.